

Entre

Le CCAS de Plougastel-Daoulas, représenté par son président : Mr Le Maire

Et

Mr / Mme (*Nom, prénom*), étudiant.

Cet engagement réciproque conclu entre les deux parties ci-dessus, permet de viser les objectifs du dispositif RME à Plougastel-Daoulas, à savoir :

- Tendre vers une égalité des chances,
- Faciliter le déroulement des études et diminuer le risque d'échec,
- Permettre aux étudiants de choisir librement leur cursus,

Cet engagement réciproque conclus entre les deux parties, ci-dessus, invite également l'étudiant, durant son année d'étude, à réaliser une ou plusieurs actions citoyennes lui permettant de s'investir dans une démarche de soutien à la vie associative ou à la vie de la commune de Plougastel (ou de sa ville de résidence étudiante).

Aussi, le CCAS de Plougastel-Daoulas, s'engage à l'égard de Mr/Mme:

- À verser un revenu à l'étudiant, selon les critères de ressources définis par le règlement validé par le conseil d'administration du CCAS. Cette somme permettra à l'étudiant de payer en partie ses frais de scolarité (inscriptions, livres, matériels, ...), frais de transport, frais de logement éventuel.
- À considérer l'étudiant comme représentant de la ville de Plougastel-Daoulas en tant qu'ambassadeur du RME lors de la réalisation d'actions citoyennes.
- À accompagner l'étudiant dans la mise en place de son (ses) action(s) citoyenne(s) s'il en fait la demande.
- Garantir à chaque étudiant qui en fait la demande un suivi pour l'accompagner dans la réalisation de son CV et/ou dans une recherche de job d'été.

L'étudiant.....s'engage à l'égard du CCAS de Plougastel-Daoulas :

- À poursuivre le cursus pour lequel il est inscrit pour l'année scolaire et à se présenter aux examens.

- À informer le CCAS de tout changement dans son cursus scolaire,
- À assurer les démarches administratives vers le CCAS en autonomie.
- À fournir les documents demandés en cours d'année (certificat de scolarité en janvier et avril).

L'étudiant est invité à réaliser une ou plusieurs actions citoyennes. Celles-ci engagent la commune de Plougastel-Daoulas et donc sa responsabilité. Il est rappelé à ce titre que l'étudiant doit avoir un comportement et une tenue correcte, dans le respect de la citoyenneté et de la laïcité.

En tant qu'ambassadeur RME, il peut réaliser une des actions suivantes :

- Témoignage pour présenter le cursus suivi (en lycée, forum étudiant),
- Soutien aux activités portées par la SIJ (Structure Information Jeunesse) de Plougastel,
- Participation à un groupe de concertation citoyenne porté par la Mairie (mobilité, handicap, ...),
- Participation en tant que bénévole lors de temps forts organisés sur la commune par les services municipaux ou les associations,
- Tenue d'un bureau de vote,
- Actions de solidarité intergénérationnelles auprès des publics fragilisés en lien avec le CCAS (soutien sur les animations seniors, accompagnateur bénévole occasionnel du service de transport à la demande, veille solidaire lors du déclenchement du plan canicule).
- Toute autre action à l'initiative du jeune et validée par la commission RME du CCAS.

À Plougastel-Daoulas, Le

Le Président du CCAS
de Plougastel-Daoulas,
Mr Dominique CAP,

L'étudiant,
Nom, Prénom :
Signature :